

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2022.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Franck GUITTON, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Nathalie BIZET, Dominique EMERIT, Odile DELACOTTE, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Mickael MACE, Nelly PIVETEAU.

EXCUSES : Françoise BODIN, Thomas CANDAIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HELIE.

Après lecture du dernier compte rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 7 mars 2022 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

FINANCES

1- Vote de la fiscalité 2022

Comme tous les ans, chaque Conseil Municipal a jusqu'au 15 avril pour voter les taux de fiscalité. Suite à la réforme de la fiscalité locale, désormais il convient juste de voter les Taux de TF (taxe foncière) et TFNB (taxe foncière non bâtie).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons été destinataire de l'Etat 1259, permettant de connaître la fiscalité à percevoir sur l'année 2022.

Pour cette année, avec les mêmes taux que l'année précédente le produit de la fiscalité serait le suivant :

Taxes	Bases prévisionnelles 2022	Taux référence 2021	PRODUITS DE REFERENCE 2022
Foncier Bâti	955 400	30,88%	295 028 €
Foncier Non Bâti	114 400	52,11%	59 614 €
TOTAL			354 642.00 €

A cela s'ajoute le coefficient correcteur lié à la taxe d'habitation soit 199 353 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de décider des taux de fiscalité pour l'année 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les taux tels que présenté ci-dessus.

2- Vote des subventions aux associations 2022

Comme tous les ans, un dossier de subvention à compléter est adressé à chaque association Germinoise. En plus, la commune est sollicitée par de nombreuses associations extérieures. Jusqu'à présent, la municipalité a fait le choix d'aider les associations locales et également quelques associations extérieures ayant un intérêt pour la population locale et la commune.

Monsieur le Maire présente les demandes reçues.

Après présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, vote à l'unanimité (15 voix POUR) les subventions suivantes :

DENOMINATION	Montant 2022
ETOILE VERTE BASKET	2 500.00 €
ASSG	1 000.00 €
STE PECHE " Le Gardon Germinois"	80.00 €

Pour l'association Familles Rurales Mme Nelly PIVETEAU ayant quitté la salle, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des votants (14 voix POUR) la subvention suivante :

DENOMINATION	Montant 2022
FAMILLES RURALES	16 161.00 €

Mme Nelly PIVETEAU rejoint l'assemblée.

Pour l'association Foyer des Jeunes, Mme Benoit AVRIL ayant quitté la salle, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des votants (14 voix POUR) la subvention suivante :

DENOMINATION	Montant 2022
FOYER DES JEUNES	500.00 €

M. Benoit AVRIL rejoint l'assemblée.

Pour les associations extérieures, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, vote à l'unanimité (14 voix POUR) les subventions suivantes :

DENOMINATION	Montant 2022
GIPC CHANTONNAY	100.00 €
FAMILLES RURALES (transport scolaire Les Herbiers	164.00 €

Pour l'association d'assistantes maternelles BRIN D'EVEIL, Mme Odile DELACOTTE ayant quitté la salle, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des votants (14 voix POUR) la subvention suivante :

DENOMINATION	Montant 2022
ASSOCIATION ASSISTANTES MATERNELLES BRIN D'EVEIL	300.00 €

Mme Odile DELACOTTE rejoint l'assemblée.

Pour l'association Ecole de Musique le Donjon de Sigournais, Mme Catherine GOURMAUD ayant quitté la salle, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des votants (14 voix POUR) la subvention suivante :

DENOMINATION	Montant 2022
ECOLE DE MUSIQUE DE SIGOURNAIS	525.00 €

Mme Catherine GOURMAUD rejoint l'assemblée

Pour la subvention UNC AFN, Monsieur le Maire étant membre du bureau il sort de l'assemblée, Monsieur Fabrice HERBRETEAU prend la présidence.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des votants (14 voix POUR) la subvention suivante :

DENOMINATION	Montant 2022
STE UNC AFN	100.00 €

Monsieur Dominique PAILLAT rejoint l'assemblée.

Enfin, le vote de la subvention pour l'Amicale Laïque les 3S est reporté au mois prochain afin de savoir le montant voté par les 2 autres communes.

3- Décision modificative n°1 Budget communal

Suite au vote de la fiscalité et après réception de la fiche de dotation globale de fonctionnement, Monsieur le Maire propose de mettre à jour les recettes de fonctionnement au budget + 22 914 €.

De même, sur la section d'investissement, une mise à jour de la recette DSIL 2022 pour la rénovation de la cité des Cœurs Vendéens sera faite + 69 937.89 € (pris en charge de 40 % des dépenses au lieu des 30 % demandé)

Enfin, côté dépense d'investissement, une nouvelle estimation de prix a été reçue pour faire l'enrobé autour des vestiaires du foot pour garantir au mieux l'accessibilité. La prévision budgétaire étant insuffisante, il convient de rajouter des crédits à cette opération + 1 000 €.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	22 914,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	22 914,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 094,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 094,00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 394,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 335,00 €
R-74127 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 091,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 820,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	22 914,00 €	0,00 €	22 914,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 914,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 914,00 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 937,89 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 937,89 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	91 851,89 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	91 851,89 €	0,00 €
D-2128-102 : RENOVATION DU TERRAIN DE FOOT	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 000,00 €	91 851,89 €	92 851,89 €
Total Général		23 914,00 €		23 914,00 €

Après présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- valide la décision modificative n°1 au budget principal telle que présentée ci-dessus.

4- Participation aux frais d'accompagnement des enfants bénéficiant du transport scolaire entre les écoles publiques composant le RPI

Monsieur le Maire explique que le transport des élèves du RPI n'est plus géré par le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) mais par la Région. Depuis ce transfert, une somme de 55.00 € est demandée aux familles, annuellement et par enfant.

Considérant que le service leur est imposé du fait que l'ensemble des cours n'est pas dispensé dans chaque Commune, l'Amicale Laïque demande que la Commune prenne en charge une partie, voire la totalité de cette dépense. Celle-ci se chargera ensuite de reverser le montant par enfant, à chaque famille concernée et inscrite à l'Amicale.

Monsieur le Maire, informe également que les 2 autres communes du RPI ont délibéré pour une prise en charge de 40.00 € par enfant. Sur notre commune 7 enfants sont concernés.

A la fin de son exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le principe de verser une participation par an et par enfant,
- fixe à 40 € par an et par élève le montant de la prise en charge communale pour l'année scolaire 2021/2022
- autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 280.00 € à l'Amicale Laïque des 3S.

5- Participation au voyage scolaire des classes de CM de l'école privée

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la directrice de l'école privée, demandant une subvention pour le voyage scolaire "Patrimoine et Troglodytisme" à Doué-la-Fontaine prévu du 8 au 10 juin 2022 pour les classes de CM.

Il rappelle que ce voyage devait être fait en 2020 et qu'une délibération du Conseil Municipal prévoyait une participation de 20.00 € par enfant et par nuitée pour ce voyage. (Participation de la commune quelque soit la domiciliation de l'élève). Pour ce voyage, 29 élèves y participent dont 2 habitants hors Commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour l'octroi de cette aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de verser 20,00 € par enfant scolarisé et par nuitée pour ce voyage scolaire.
- autorise Monsieur le Maire à verser la somme correspondante à l'OGEC en fonction du nombre définitif de participants.

6- Opération Bol de Riz pour les enfants de l'école privée

Avant la fin de l'année scolaire, l'école privée St Michel souhaite proposer à ses élèves de participer à une opération « Bol de Riz » au profit de l'Association Vendée Ukraine. Cette action consiste à servir, avec l'accord des parents, un bol de riz aux enfants (et éventuellement fruit) qui déjeunent au restaurant scolaire au même prix qu'un repas habituel.

Le restaurant scolaire étant municipal, une demande nous a été adressée pour obtenir notre accord avant le lancement de l'opération mais aussi connaître la méthode de calcul pour le reversement des bénéficiaires à l'association.

Monsieur le Maire présente les deux méthodes de calcul qui peuvent être prises en compte (différence entre le prix facturé par Restoria à la commune et celui facturé aux familles ou différence entre le prix du repas classique Restoria).

Il est demandé aux membres présents, de déterminer la méthode à retenir pour cette opération et de donner son accord pour le lancement de l'opération, puis rappelle qu'une fois l'opération terminée le Conseil Municipal délibèrera de nouveau pour le reversement de la somme en fonction du nombre de participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité d'autoriser l'opération Bol de Riz et retient comme calcul de reversement la différence entre le prix facturé par Restoria à la commune et celui facturé aux familles.

VOIRIE/ ASSAINISSEMENT /AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7 – Proposition de contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2022

Monsieur le Maire laisse la parole à Philippe RIPAUD adjoint en charge de la voirie pour présenter ce contrat.

Ce dernier explique que jusqu'à présent la commune ne prenait pas de maître d'œuvre pour son programme de voirie annuel. Cependant, compte tenu de la somme engagée chaque année, l'élaboration de devis par voie n'est pas réglementaire au niveau de la commande publique, les chiffrages demandés ne sont pas forcément comparables (chaque entreprise propose une solution en fonction de l'état des lieux sur le terrain) et enfin le suivi de l'exécution du chantier reste sommaire (pas de technicien qualifié pour contrôler les travaux).

Aussi pour clarifier cette situation, il a été demandé à la SAET, maître d'œuvre de nous faire parvenir un contrat de maîtrise d'œuvre en fonction des choix de travaux faits par la commission voirie.

Ce contrat est composé de deux phases :

1/ Une phase pré-opérationnelle : 1 250.00 € H.T comprenant la synthèse des données existantes, la définition des contraintes techniques et réglementaires, l'élaboration des plans d'aménagements, et la fourniture d'une estimation des travaux par secteur.

2/ Une phase opérationnelle en fonction de l'enveloppe de travaux estimée (78 300 € H.T + 6 100.00 € H.T option enrobé) décomposé comme suit :

Etude de projet 38 % - 1 615.00 € H.T

Etudes exécution 10 % - 425.00 € H.T

Assistance contrat de travaux 8 % - 340.00 € H.T

Suivi des travaux 40 % - 1 700.00 € H.T

Réception de chantier et suivi du parfait achèvement 4 % - 170.00 € H.T

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le contrat de maîtrise d'œuvre de la SAET pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus (phase pré-opérationnelle et opérationnelle)
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

8 - Proposition de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement avec le Département de la Vendée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention pour la mission assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement est terminée depuis le 31 décembre dernier. Une nouvelle proposition nous est donc parvenue pour les années 2022-2024 soit une durée de 3 ans.

Il rappelle au Conseil Municipal que le contenu de l'assistance technique est le suivant :

- l'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
- la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- l'assistance aux différentes études menées par le maître d'ouvrage en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales,
- l'assistance pour l'élaboration de convention de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux,
- l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement,
- l'assistance pour l'élaboration de programme de formation des personnels.

Le montant annuel de la rémunération dû au titre de l'assistance technique est égal :

- soit au montant obtenu en multipliant le tarif par habitant par la population de la commune ou du groupement,
- soit au montant réel des prestations effectuées, si celui-ci est inférieur au montant précédemment calculé/obtenu.

Ce tarif par habitant est défini par arrêté signé du Président du Conseil Départemental. A titre d'information pour 2022, cette rémunération prévisionnelle s'établit à 586.80 € (0.36 € par habitant *1 630 population DGF).

Après avoir entendu l'exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur la convention relative à l'assistance technique du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide la convention d'assistance technique du Département,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière.

9 -Convention de partenariat avec le CIAS du Pays de Chantonnay pour l'entretien des espaces verts de la Résidence Autonomie « Le Tail Fleuri »

Le CIAS pour la gestion de la Résidence autonomie le Tail Fleuri n'a pas de service technique pour effectuer l'entretien des espaces verts.

L'appel à un prestataire est coûteux du fait des déplacements pour une durée brève à chaque fois. Dans un souci de bonne gestion, il a été proposé au CIAS de faire intervenir le service technique de la commune sachant que l'entretien des parties espaces verts de la résidence autonomie jouxtent les parcelles engazonnées de la commune.

Le CIAS a validé une convention cadre et propose de passer celle-ci avec la commune. Cette convention définit le cadre général d'intervention des services municipaux pour l'entretien des espaces verts et les modalités de remboursement.

Un bilan annuel sera fait et la convention particulière pourra être actualisée.

Il est proposé les tarifs suivants :

Nature	Tarif 1 – Agent seul (incluant, en brut, les charges et les frais de déplacements éventuels supportés par la Commune)	Tarif 2 – Agent avec petit outillage (1) (incluant, en brut, les charges et les frais de déplacements éventuels supportés par la Commune)	Tarif 3 – Agent avec gros matériel (2) (incluant, en brut, les charges et les frais de déplacements éventuels supportés par la Commune)
Catégorie B	30 € / heure	35 € / heure	45 € / heure
Catégorie C	25 € / heure	30 € / heure	40 € / heure

(1) Petit outillage portatif tel que débroussailleuse, taille haie, tondeuse à main, souffleur

(2) Gros matériel tel que tondeuse autoportée, tracteur-débroussailleur, broyeur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette convention cadre de partenariat de gestion des espaces communautaires, et d'approuver les tarifs proposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- d'approuver la convention cadre de partenariat de gestion des espaces verts avec le CIAS du Pays de Chantonnay,
- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus,
- de déléguer à Monsieur le Maire la mise au point de la convention particulière avec le CIAS du Pays de Chantonnay et son actualisation, le suivi et l'évaluation, ainsi que la signature de tout acte.

BATIMENTS

10 – Validation du dossier PRO pour la réhabilitation de la salle des Boutons d’Or

Monsieur le Maire laisse la parole à Fabrice HERBRETEAU, adjoint en charge des bâtiments pour présent.

Ce dernier présente le dernier plan reçu prenant en compte les modifications demandées suite à la présentation de l’avant-projet définitif.

Après présentation, le Conseil Municipal prend acte du dernier plan reçu et valide ainsi le dossier PRO.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu’il a prises en application de la délégation qu’il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de cession de bien de gré à gré :

Numéro	Objet de la cession	Acquéreur	Montant	Date d’attribution réelle ou prévisionnelle
7	Vente du mobilier cantine – 5 chaises	M. Laurent VINET, 22 lotissement du Guerinet 85250 SAINT ANDRE GOULE D’OIE	25.00 €	26/03/2022
8	Vente du mobilier cantine – 4 chaises et 1 table	M. LOIZEAU Cyril domicilié 2bis Rue du Prieuré 85110 SAINT GERMAIN DE PRINCAY	30.00 €	26/03/2022
9	Vente du mobilier cantine – 20 chaises	M. ALAIN Jérémy domicilié 41 Rue Louis Marchegay 85110 SAINT GERMAIN DE PRINCAY	100.00 €	28/03/2022
10	Vente du mobilier cantine – 3 chaises	M. Norbert ERITEAU domicilié la Sangle 85110 SAINT GERMAIN DE PRINCAY	15.00	28/03/2022
11	Vente du mobilier cantine – 6 chaises	Mme Emma ROWN ROULET domiciliée 1bis La Cour des Landes 85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS	30.00	28/03/2022

- en matière de droit de préemption urbain :

Numéro	Objet	Biens	Montant	Date d’attribution réelle ou prévisionnelle
6	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée AB 476 située 6 rue de la Prée appartenant M. et Mme TURCAUD Roger d’une superficie totale de 780 m ²	155 000 € + 8 000 € TTC de commission à la charge du vendeur,	21/03/2022

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
5	Mise en place nouveau téléphone au cabinet médical partie kinésithérapie	HEXATEL 2 Rue Alain Colas, Parc d'Activités des Vents d'Ouest-35530 NOYAL SUR VILAINE	232.33 € H.T. soit 278.80 € T.T.C.	08/03/2022

QUESTIONS DIVERSES

- Le départ en retraite de Mme GIRAUD Anita sera fêté le 12 mai prochain à 19h.
- Monsieur le Maire informe que les Conseillers Départementaux viendront en mairie le 22 avril prochain à 14h30 pour présentation du nouveau Plan d'aide Départemental pour les investissements communaux.

PAROLES AUX ADJOINTS

Commission Economie Sports Enfance Jeunesse : M. Franck GUITTON informe qu'il a reçu les élus du Boupère pour une visite du terrain multiparts et qu'une prochaine rencontre est programmée le 20 avril prochain pour une visite de la salle des sports avec les élus de Saint Martin des Noyers. Puis, il fait le résumé de la rencontre avec les professionnels de santé qui s'est déroulée le 1^{er} avril dernier.

Commission Culture-Loisirs : Mme Laure ROUET annonce qu'une réunion communication est programmée le 12 avril prochain à 18h30.

Comme annoncé le mois dernier le dispositif argent de poche a été relancé pour l'année 2022, pour avril, 9 jeunes se sont inscrits, 2 groupes seront constitués chaque mardi matin.

Au niveau de l'intercommunalité, Mme Laure ROUET présente les grandes lignes du schéma de lecture Publique adopté, puis rappelle que la semaine « Eclat de Livres » et particulièrement l'évènement sur Saint Germain de Prinçay qui se déroulera le 20 avril sur inscription.

Commission CCAS et Affaires Sociales : Mme Catherine GOURMAUD rappelle que :

- les ateliers numériques sont ouverts à tous les seniors, les lundis après-midi.
- le goûter du CCAS est programmé le 27 avril 2022 à la salle de Sports, les invitations sont en cours de distribution.
- la conférence des financeurs lance un nouvel appel à projet, le CCAS va réfléchir à présenter de nouvelles actions
- le vote du budget CCAS le 6 avril prochain

Pour les affaires sociales, de nouveau Mme GOURMAUD interpelle les élus sur la mise en place du plan d'aide plan d'aide de la CAF. Il lui est répondu qu'une rencontre avec l'interlocutrice de notre secteur doit être programmée.

Une réunion avec Nathalie BIZET, référente au sein de l'école publique, Fabrice HERBRETEAU adjoint aux bâtiments, l'enseignante, l'ATSEM, et les représentants des parents d'élève a été faite pour le

changement du mobilier de l'école. Un devis est en cours d'élaboration, en fonction du montant il sera présenté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Pour l'ancien mobilier, il sera soit vendu comme le mobilier de la cantine ou céder à titre gratuit à l'Amicale Laïque qui se chargera à son tour de le vendre.

Commission Voirie : M. Philippe RIPAUD fait un point sur les travaux de voirie en cours :

- réfection du trottoir de la rue de la Métairie
- la fin du chantier du chemin Bodinière
- l'avancée des travaux au plan d'eau (reste uniquement la reprise de la voie d'accès aux lagunes).

Enfin, il informe que toutes personnes intéressées pour participer à l'opération Jardin Solidaire sont invitées à se rapprocher de M. LEHE pour les plantations des pommes de terre le samedi 9 avril prochain.

Commission Bâtiments : M. Fabrice HERBRETEAU annonce que :

- les études pour la réhabilitation des logements de Cœurs Vendéens ont redémarrés suite à l'annonce de subventionnement par l'Etat. Les travaux démarreront désormais qu'en 2023.
 - Un rendez-vous avec le Sydev est programmé le 20 avril prochain pour la visite de l'école publique
- Enfin, Monsieur HERBRETEAU propose que les vestiaires du foot et le restaurant scolaire soient inaugurés.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire rappelle que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le lundi 2 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

AFFICHÉ LE 5 AVRIL 2022

Vu la secrétaire de séance,
Isabelle HELIE

Certifié exact,
Le Maire
Dominique PAILLAT.